



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ATTESTATION DE TRANSFERT D'EMBRYON

EMBRYO TRANSFERT CERTIFICATE

Y compris issu d'ICSI - including ICSI

Ce document n'est pas un certificat de saillie et ne permet pas de déclarer la naissance
This document is not a breeding certificate and should not be used to declare birth



MONTE : 2025
N° 254820 W
Page 1 / 2

ÉTALON APPROUVÉ

ÉTALON : ERMITAGE KALONE, SF **N° SIRE :** 14498350 Y
Mandataire : S.A.R.L. FRANCE ETALONS **Tel :**
08250 GRANDPRE
Lieu de monte : MME LISE REGNIER **Tel :** +33233531787
(ou inséminateur) 50340 GROSVILLE
Approuvé pour produire : AA, BARD, DSA, OC, SF

JUMENT SAILLIE (Donneuse)

JUMENT DONNEUSE : MEDELLIN DU POMMERET, SF, **Race :** SF **N° SIRE :** 22256224 B
Robe : AL BRU **Née le :** 20 juillet 2022 **N° de transpondeur :** 250259600647030

RACE DU PRODUIT

Votre produit sera de race ⁽¹⁾ **SELLE FRANCAIS**.
Autres choix possibles ⁽¹⁾ ⁽²⁾ : ORIGINE CONST.
Informations et tarifs sur www.ifce.fr rubrique SIRE & Démarches > A la naissance.

PERSONNE CONTACT POUR LA JUMENT (facultatif)

MME LISE REGNIER
1 LA GOLLERIE
50340 GROSVILLE (FRANCE)
Tel :

RÉFÉRENCES DE LA SAILLIE (ou de l'insémination)

Date de premier saut ou de mise en présence ou de première insémination : 11/09 **Type de monte :** IAC
Date de dernier saut ou de séparation ou de dernière insémination : 11/09 **Type de monte :** IAC
Autres Sauts :

RÉCOLTE D'EMBRYON

Date de la récolte : 11/10/2025
Centre de récolte : MME LISE REGNIER **Tel :** +33233531787
50340 GROSVILLE

IMPLANTATION DE L'EMBRYON

Date de l'implantation : 11/10/2025
Centre de récolte : MME LISE REGNIER **Tel :** +33233531787
50340 GROSVILLE

JUMENT PORTEUSE : CENERENTOLA **Race :** TF **N° SIRE :** 12207444 N
Robe : BAI **Née le :** 29 mai 2012 **N° de transpondeur :** 250258500069264

Certifié exact : **Signature du chef de centre :**
à : GROSVILLE
le : 4 décembre 2025

INFORMATIONS AUX ÉLEVEURS

Ce document atteste du transfert d'embryon effectué entre la jument donneuse et la jument receveuse mentionnée ci-dessus. Il doit être remis à l'éleveur en fin de transfert et permet :

1. de déclarer au verso un résultat négatif : avortement, jument vide, jument et (ou) produit(s) mort(s).
2. à la personne chargée de relever le signalement, d'identifier la saillie dont est issu le produit. Elle doit donc être PRÉCIEUSEMENT CONSERVÉE PAR L'ÉLEVEUR ET TRANSMISE À L'ACQUÉREUR EN CAS DE VENTE DE LA JUMENT.
3. en cas de mort du produit, de demander AVANT LE 31 DECEMBRE de son année de naissance ET AVANT L'ÉDITION de son document d'identification, le remboursement partiel des frais relatifs au document d'identification du produit.
4. La race présumée indiquée est celle calculée en fonction des règles paramétrées. Dans certains cas, vous avez le choix d'une autre race. La demande est à effectuer au moment de la déclaration de naissance.

⁽¹⁾ Sous réserve des règlements de livre généalogique en vigueur au moment de la déclaration de naissance.

⁽²⁾ Liste des races possibles au moment de l'édition du document.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Emplacement réservé à l'IFCE

ATTESTATION DE TRANSFERT D'EMBRYON

EMBRYO TRANSFERT CERTIFICATE



institut français
du cheval
et de l'équitation

MONTE : 2025
N° 254820 W
Page 2 / 2

ETALON : ERMITAGE KALONE, SF

JUMENT DONNEUSE : MEDELLIN DU POMMERET, SF

JUMENT PORTEUSE : CENERENTOLA, TF

N° SIRE : 14498350 Y

N° SIRE : 22256224 B

N° SIRE : 12207444 N

FICHE D'INFORMATION ZOOTECHNIQUE - Résultat négatif uniquement : constat de vacuité, avortement, jument et/ou produit(s) mort(s)

SI RÉSULTAT NÉGATIF - page 2 à retourner au SIRE dans les 15 jours suivant l'évènement

La jument porteuse : ☐ Est restée vide ☐ A avorté le : __ / __ / 20 __

☐ Est morte le : __ / __ / 20 __ (Joindre son document d'identification et le cas échéant sa carte d'immatriculation papier)

☐ A pouliné le : __ / __ / 20 __ et son produit de sexe : _____ est mort le : __ / __ / 20 __

éventuellement son jumeau de sexe : _____ est mort le : __ / __ / 20 __

Lieu de poulinaage : Code postal |__|__|__|__| Commune : _____

ou Pays étranger : _____

DEMANDE DE REMBOURSEMENT - Des frais relatifs à l'établissement du document d'identification

Page 2 à retourner au SIRE avant le 31-12-2026 et avant l'édition du document d'identification, IBAN (obligatoire)

Je soussigné(e) ☐ M. ☐ Mme, _____

Adresse _____

Code postal : |__|__|__|__| Commune : _____

Naisseur principal du produit issu de la saillie énoncée ci-dessus, déclare que celui-ci est mort le : __ / __ / 20 __

Cause de la mort si elle est connue : _____

Et demande le remboursement partiel des frais relatifs à l'établissement du document d'identification.

Certifié exact le : __ / __ / 20 __ à : _____ Signature du naisseur principal : _____

OBTENIR LES PAPIERS SIRE DE VOTRE POULAIN

ÉTAPE 1 : DÉCLARATION DE NAISSANCE AU SIRE - Dans les 15 jours suivant la naissance

Par Internet : déclaration et paiement en ligne à partir du numéro de saillie (vous devez être en possession du certificat de saillie).

Le certificat de saillie est à envoyer par courrier uniquement pour déclarer la naissance de jumeaux.

Règles de nomination : Le nom doit commencer par la lettre Q

• SAUF pour les races AA Part-Bred, ANGLO-ARABE, ARABE, CHEV. DRESS. FR, CHEVAL CREME, CRIOLLO, DEMI SANG AA, DEMI-SANG ARABE, DS SHAGYA, PUR SANG, SHAGYA, WELSH COB, WELSH MOUNTAIN, WELSH PART-BRED, WELSH PONY, WELSH SECTION X, WELSH TYPE COB

• Trotteur Français : demande de noms sous 15 jours à la SETF sur pro.letrot.com

Le nom doit comporter 21 caractères maximum SAUF pour les PS, AQPS et AA, AR de courses hippiques où le nom doit être constitué de seulement 18 caractères. Les accents, trémas, cédilles, traits d'union et chiffres arabes ne sont pas utilisés. L'IFCE se réserve le droit de refuser un nom notamment si celui-ci est déjà utilisé dans le groupe de races de nomination de l'équidé.

SPÉCIFICITÉS TRANSFERT D'EMBRYON ET ICSI - Déclaration de naissance Internet

Certificat de saillie - Déclaration de naissance : ce document est mis à disposition du mandataire de l'étalon suite à la déclaration de transfert (autant de certificats que d'embryons implantés). Il est transmis au naisseur au paiement intégral de la saillie et sert à déclarer la naissance du produit.

ÉTAPE 2 : IDENTIFICATION DU POULAIN SOUS LA MÈRE - Avant sevrage, dans les 8 mois suivant la naissance et transmis au SIRE avant le 31 décembre par un identificateur

Cette étape comprend 3 actes de terrain : le relevé de signalement GRAPHIQUE obligatoire, la pose de puce et les prélèvements sanguins afférents au contrôle de filiation et/ou au typage de la mère si nécessaire. Ils doivent être effectués par un identificateur avant sevrage, dans les 8 mois suivant la naissance et avant le 31 décembre de son année de naissance. A cette occasion, présentez l'attestation de transfert à l'identificateur.

La réglementation en vigueur prévoit l'émission d'un document d'identification "Duplicata" avec une exclusion définitive de la consommation humaine pour les équidés dont le document d'identification n'est pas édité dans les 12 mois suivant leur naissance.

Les données à caractère personnel recueillies dans le présent formulaire le sont pour la gestion du fichier central des équidés. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique et vous garantit un droit d'accès et de rectification de ces données à caractère personnel.

Le déclarant s'engage par la présente déclaration à respecter les modalités de gestion de la monte fixées par le cahier des charges de l'IFCE disponible sur www.ifce.fr. Il est établi conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juin 2018 et précise que tout contrôle de filiation ou typage ADN est à la charge du propriétaire de l'animal.